

AGEDI Dépôt PREFECTURE DE L AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2025 011-211100870-20250409-2025_DE_013-DE

République Française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAZALRENOUX
Séance du mercredi 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u>	Brice ASENSIO, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	6	<u>Représentés :</u>	
<u>Votants :</u>	6	<u>Excusés :</u>	
<u>Pour :</u>	6	<u>Absents :</u>	Thomas BROMET
<u>Contre :</u>	0	<u>Secrétaire de séance :</u>	Madame Dominique DUBIEN
<u>Abstentions :</u>	0		

Objet : Délibération relative au vote des taux de la fiscalité directe locale 2025 - 2025_DE_013

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit:

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,45 %
- taxe d'habitation : 18,32 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,05 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,45 %
- taxe d'habitation : 18,32 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mercredi 09 avril 2025

Affiché le 15/04/2025

Pour exécution conforme
Le Maire, ASENSIO Brice



AGED1
Dépôt PREFECTURE DE L AUDE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2025
011-211100870-20250409-2025_DE_015-DE

République Française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAZALRENOUX
Séance du mercredi 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u>	Brice ASENSIO, Dominique DUBIEN, Benoît IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	6	<u>Représentés :</u>	
<u>Votants :</u>	6	<u>Excusés :</u>	
<u>Pour :</u>	6	<u>Absents :</u>	Thomas BROMET
<u>Contre :</u>	0	<u>Secrétaire de séance :</u>	Madame Dominique DUBIEN
<u>Abstentions :</u>	0		

Objet : Délibération relative au classement de chemins dans la voirie communale - 2025_DE_015

M. le Maire rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale. Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal sans recours préalable à enquête publique.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à la division parcellaire de la parcelle B 423 afin de créer le chemin de station et de classer ce chemin dans la voirie communale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

AUTORISE M. Le Maire à procéder à la division parcellaire de la parcelle B423 afin de créer le chemin de la station,

DECIDE le classement dans la voirie communale de:

Dénomination	Linéaire en m	Largeur en m
chemin de la station	120	3
chemin de Piquemoure	250	3,5
chemin du gué	575	3,5

DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mercredi 09 avril 2025

Affiché le 15/04/2025

Pour exécution conforme
Le Maire, ASENSIO Brice





AGEDI Dépôt PREFECTURE DE L'AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2025 011-211100870-20250409-2025_DE_016-DE

République Française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAZALRENOUX
Séance du mercredi 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u>	Brice ASENSIO, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	6		
<u>Votants :</u>	6	<u>Représentés :</u>	
<u>Pour :</u>	6		
<u>Contre :</u>	0	<u>Excusés :</u>	
<u>Abstentions :</u>	0		
		<u>Absents :</u>	Thomas BROMET
		<u>Secrétaire de séance :</u>	Madame Dominique DUBIEN

Objet : Délibération relative au déclassement d'une partie de la voie communale n°16 dite route de Rivière - 2025_DE_016

M.Le Maire rappelle le projet de la commune de réaliser un échange de parcelles entre Mr DUVAL Gérard et la commune. M.Le Maire présente le plan de division réalisé par le géomètre Mr LAUTIE Daniel.

Il propose de déclasser une partie de la voie communale n°16 dite route de Rivière afin de réaliser cet échange comme indiqué sur le plan de division en annexe de la délibération. Il mentionne que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal sans recours préalable à enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de procéder au déclassement d'une partie de la voie communale n°16 dite route de Rivière en vue d'un échange de parcelles avec Mr DUVAL Gérard comme indiqué sur le plan de division annexé à la délibération,

AUTORISE Le Maire à procéder à l'échange de parcelles de la manière suivante:

Cession à Mr DUVAL Gérard	parcelles B n°464 et 465
Cession à la commune de Cazalrenoux	parcelles B n°459 et 462

DIT que les frais liés à ce dossier seront à la charge de la commune,

DONNE tout pouvoir à M.Le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

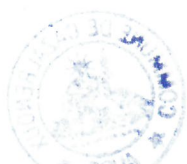
Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mercredi 09 avril 2025

Affiché le

18/04/2025

Pour exécution conforme
Le Maire, ASENSIO Brice



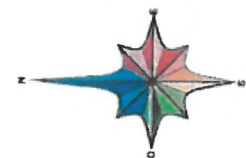


TABLEAU DE COORDONNEES RGF93-CC43			
MAT	X	Y	
102	1615393.59	2221654.55	
104	1615428.48	2221647.06	
128	1615405.77	2221661.02	
135	1615440.75	2221641.77	
138	1615390.49	2221645.44	
139	1615441.78	2221646.71	
151	1615405.93	2221666.31	
164	1615385.80	2221678.23	
10005	1615391.28	2221635.67	

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE CAZALRENOUX

Lieu-dit "Rivière" - Section B - Parcelles 348 et 351 avant division

Propriété de M. Gérard DUVAL

Lieu-dit "Rivière" - Section B - Création du Domaine Public

Propriété de la commune de CAZALRENOUX

PLAN DE DIVISION

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE L'AUDE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/04/2025
011-211100870-2025-09-2025_DE_016-DE

Légende

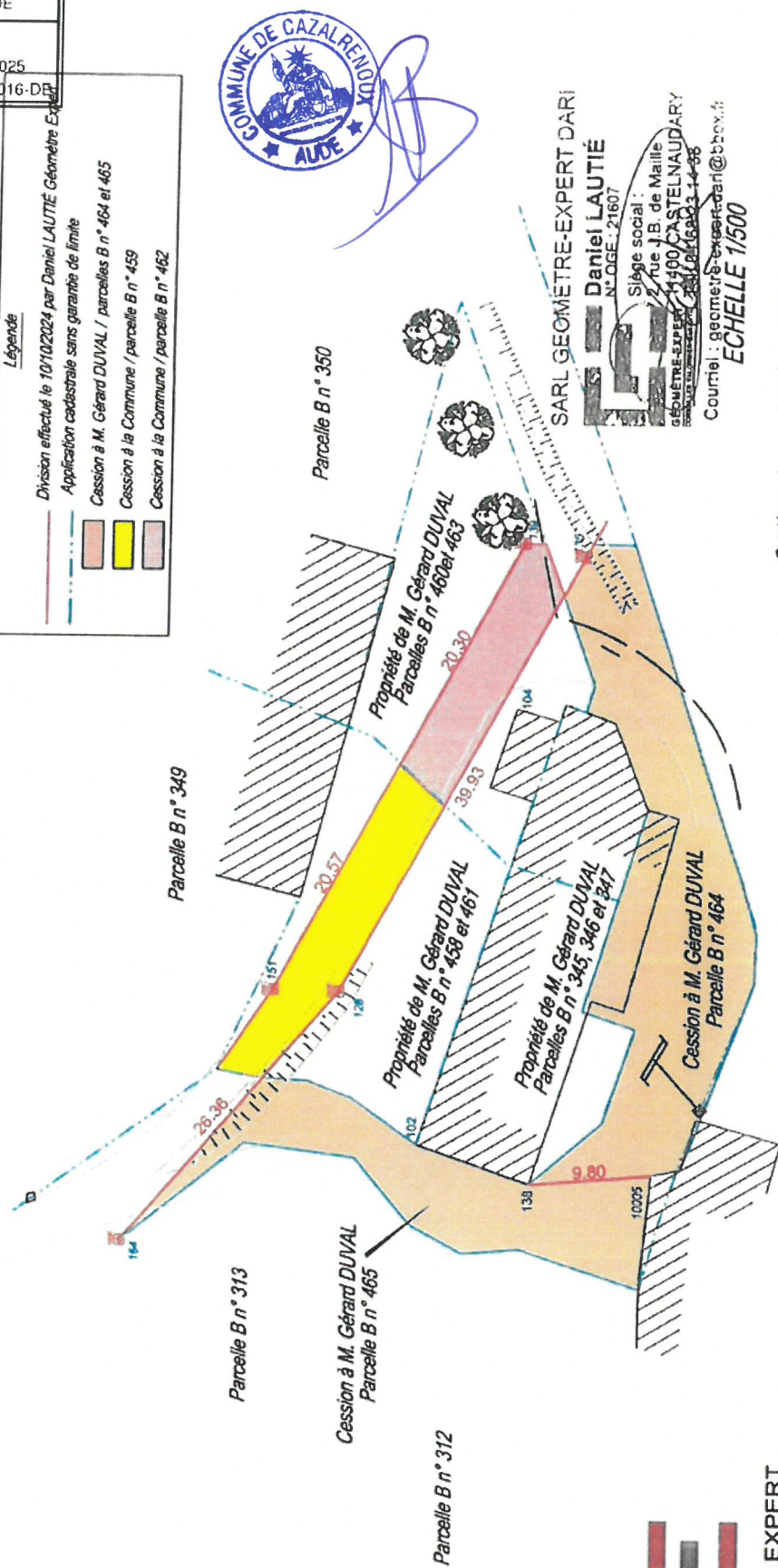
Division effectué le 10/10/2024 par Daniel LAUTIE Géomètre Expert

Application cadastrale sans garantie de limite

Cession à M. Gérard DUVAL / parcelles B n° 464 et 465

Cession à la Commune / parcelle B n° 459

Cession à la Commune / parcelle B n° 462



GÉOMÈTRE EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

SARL GEOMETRE-EXPERT DARI

Daniel LAUTIE
N° DGE: 21607

Siège social:
2 rue J.B. de Maille
11400 CASTELNAUDARY
GÉOMÈTRE-EXPERT
03 20 15 93 14-28

Courriel: geometre-expert-dari@bbbox.fr

ECHELLE 1/500



AGEDI Dépôt PREFECTURE DE L AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2025 011-211100870-20250409-2025_DE_017_DE

République Française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAZALRENOUX
Séance du mercredi 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u>	Brice ASENSIO, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	6		
<u>Votants :</u>	6	<u>Représentés :</u>	
<u>Pour :</u>	6		
<u>Contre :</u>	0	<u>Excusés :</u>	
<u>Abstentions :</u>	0	<u>Absents :</u>	Thomas BROMET
		<u>Secrétaire de séance :</u>	Madame Dominique DUBIEN

Objet : Acquisition de parcelles à Bramosset - 2025_DE_017

M. Le Maire rappelle le projet d'acquisition de parcelles à Bramosset afin:

- de régulariser la situation concernant le chemin menant au lieu dit,
- d'installer une bâche à eau pour la défense extérieure contre l'incendie.

Il expose le plan établi par le géomètre Daniel LAUTIE (annexé à la présente délibération).

Il propose l'acquisition d'un total de 336 m² de terrains et de proposer au vendeur Mme MARQUIER Odile un prix de 1,44 €/m² soit 483,84 € en précisant que tous les frais seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de faire l'acquisition de 336 m² de terrain auprès de Mme Odile MARQUIER,

FIXE le prix d'achat à 1,44 €/m² soit 483,84 € au total,

AUTORISE Le Maire à procéder à toutes les démarches et formalités nécessaires relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mercredi 09 avril 2025

Affiché le 18/04/2025

Pour exécution conforme
Le Maire, ASENSIO Brice

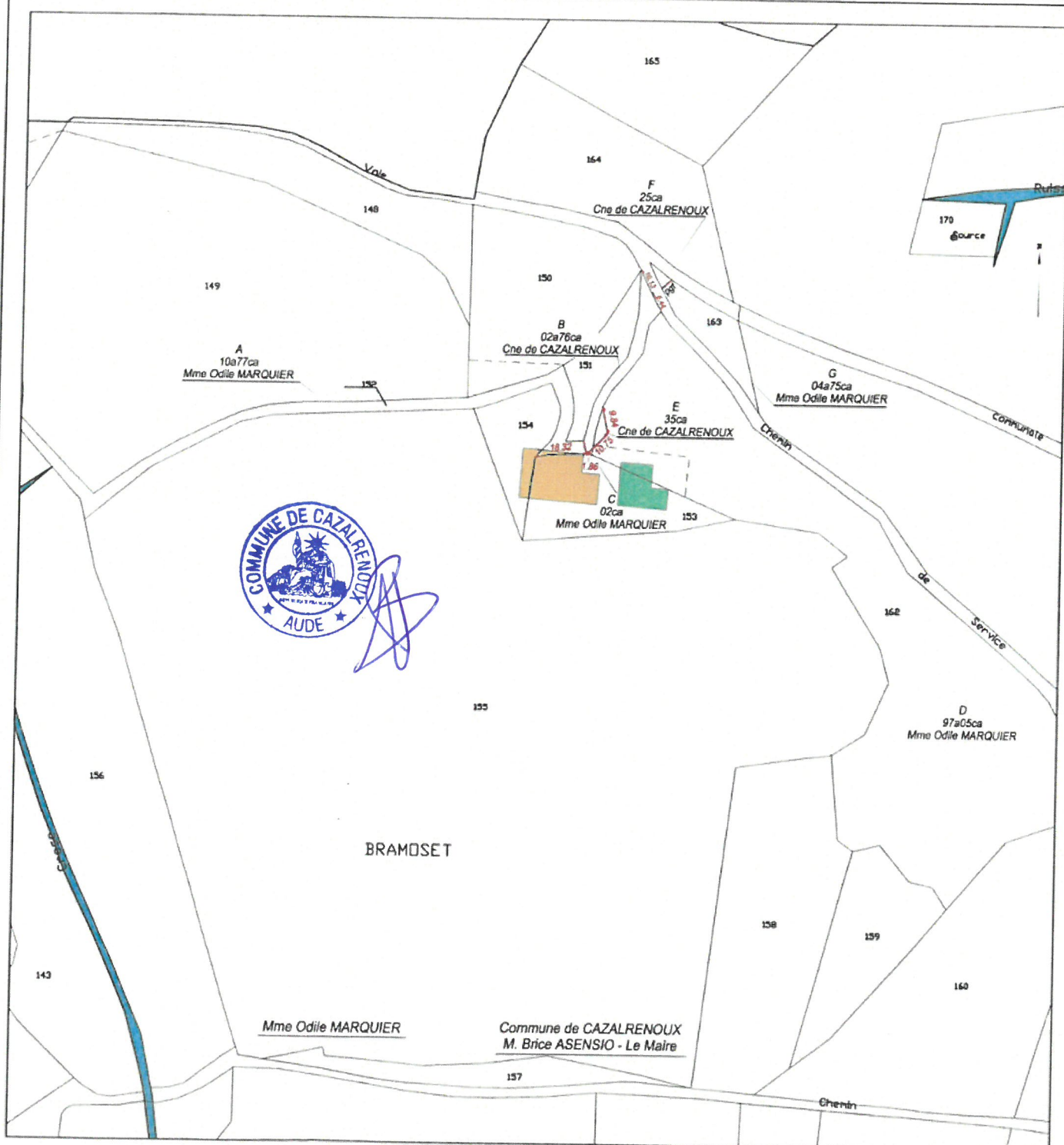


AGED Commune : 1087 Départ PRÉFECTURE DE L'AUDE Cazalrenoux		MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)		Cachet du rédacteur du document :
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2025 Numéro d'ordre: 011000870-20250409-2025 DE_017-DE		CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : 04/07/2023..... effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M..... géomètre à Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A .Castelnaudary..... , le 06/10/2023.....		
Document vérifié et numéroté le A Par		Document dressé par Daniel LAUTIE..... à Castelnaudary..... Date 11/10/2023..... Signature :		
Section : A3 Feuille(s) : 03 Qualité du plan : non régulier Echelle d'origine : 1/2500 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 12/11/2012				

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité exploitante).





AGEDI Dépôt PREFECTURE DE L AUDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2025 011-211100870-20250409-2025_DE_018_DE

République Française
Département de l'Aude
COMMUNE DE CAZALRENOUX
Séance du mercredi 09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Brice ASENSIO

<u>Membres en exercice :</u>	7	<u>Présents :</u>	Brice ASENSIO, Dominique DUBIEN, Benoit IZARD, Cédric MARTINOLI, Rachel PIERRE, Nicole PLOSKER
<u>Présents :</u>	6		
<u>Votants :</u>	6	<u>Représentés :</u>	
<u>Pour :</u>	6		
<u>Contre :</u>	0	<u>Excusés :</u>	
<u>Abstentions :</u>	0		
		<u>Absents :</u>	Thomas BROMET
		<u>Secrétaire de séance :</u>	Madame Dominique DUBIEN

Objet : Délibération relative à la mise à jour du tableau des voies communales - 2025_DE_018

Suite aux délibérations prises précédemment (délibérations n°2025_DE_015, 2025_DE_016), M.Le Maire rappelle les voies communales nouvellement classées dans le domaine public de la commune:

Dénomination voie communale		Linéaire en m	Largeur en m
VC 11 chemin de PIQUEMOURE	En partant de l'intersection de la route de Piquemoure jusqu'à la parcelle n° 155 section C	250	3,5
VC 13 chemin du gué	En partant de la route de Piquemoure jusqu'à la RD 213	575	3,5

M. Le Maire propose la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le tableau mis à jour,

FIXE la longueur totale de voies communales à 17 501 mètres de longueur de voies communales. Le tableau sera mis à jour selon le fondement de la présente décision.

DONNE tout pouvoir à M.Le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Fait et délibéré à COMMUNE DE CAZALRENOUX le mercredi 09 avril 2025

Affiché le 18/04/2025

Pour exécution conforme
Le Maire, ASENSIO Brice



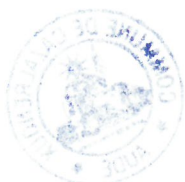


TABLEAU DE CLASSEMENT 2025
VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMINS

AGEDI	
Dépôt PREFECTURE DE L'AUDE	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 18/04/2025	
011-211100870-20250409-2025	DE 018-DE

N°		Dénomination	De	Jusqu'à	Linéaire en m	Largeur en m	Observations
Secteur SUD OUEST							
VC	01	Route de Mirepoix	de l'intersection avec RD 402	Jusqu'à l'intersection de la RD 102	914	4	
VC	02	Chemin de la station	depuis la route de mirepoix	Jusqu'à la parcelle n°423 section A	120	3	Décompté du classement, en attente de classement dans le domaine public de la commune
VC	03	Route de Barsa	depuis la RD 102	jusqu'au droit de la parcelle n°156 section D	560	3,5	
VC	04	Chemin de Bordeneuve	Depuis la fin de la route de Barsa	jusqu'au droit des parcelles n°135 et 136 section D	1000	3,5	
VC	05	Route de Casties	depuis la RD 102	Jusqu'au droit de l'habitation du lieudit casties	310	3,5	

Département de l'Aude
Commune de Cazalrenoux

Commune de Cazailh

VC	06	Chemin de Barrejat	depuis la RD 102 face au lieudit Barrejat, en passant par le ruisseau de Sercomé	Jusqu'à la route de Saint Estephe	920	3	
VC	07	Route de St Esteffe	depuis la RD 102	Jusqu'à la parcelle n°327 section A	510	3,5	
Secteur SUD EST							
VC	10	Route de Piquemoure	En partant de la RD 102	Jusqu'à l'intersection du chemin du bois de Piquemoure et du chemin de Piquemoure	585	3,5	
VC	11	Chemin de Piquemoure	En partant de l'intersection de la route de Piquemoure	Jusqu'à la parcelle n° 155 section C	250	3,5	
VC	12	Chemin du bois de Piquemoure	En partant de la route de Piquemoure	Jusqu'à l'intersection de la Vixiège et la parcelle C 102	520	3,25	
VC	13	Chemin du gué	En partant de la route de Piquemoure	Jusqu'à la RD 213	575	3,5	
VC	14	Chemin du Pech de l'Homme	Depuis l'intersection du chemin de La Cassaigne	Jusqu'à la RD 102	843	3	
VC	15	Chemin du bois de Reuilh	En partant de la RD 102	Jusqu'à la limite administrative avec le village de La Cassaigne	780	3,25	

AGEDI

Dépôt PREFECTURE DE L AUDE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 18/04/2025

011-211100870-20250409-2025 DE 018-DE

AGEDI	
Dépôt PREFECTURE DE L'AUDE	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 18/04/2025	
011-211100870-20250409-2025	DE 018-DE

Département de l'Aude
Commune de Cazalrenoux

					AGEDI Dépôt PREFECTURE DE L'AUDE		
					Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2025 100870-20250409-2025 DE_018-DE		
VC	16	Route de Rivière	Depuis la RD 102	jusqu'au lieu-dit Rivière	1200	3,5	Décompté du classement, en attente de classement dans le domaine public de la commune
VC	17	Chemin de Nadine	Depuis la route de Rivière	jusqu'au chemin de La Cassaigne	269	2	
VC	18	Chemin de La Cassaigne	Depuis le lieu-dit Rivière au droit de la parcelle n°351 section B	jusqu'à la limite administrative avec le village de La Cassaigne	430	3	
VC	19	Chemin des sangliers	Depuis le chemin de La Cassaigne	jusqu'à la limite administrative avec le village de La Cassaigne	455	3	
VC	20	Chemin de Mijeannos	En partant de la RD 402	Jusqu'à la route de Rivière	550	3	
Secteur NORD OUEST							
VC	21	Route de Bramosset	Depuis la RD 416	Jusqu'au lieu-dit de Bramosset (parcelle 153)	95	4	Décompté du classement, en cours d'acquisition
VC	22	Chemin de Bramosset	Depuis de la RD 416	jusqu'à la limite de la parcelle A 161	210	2	
VC	23	Chemin des biches	Depuis la RD 416	jusqu'au ruisseau et la limite de la parcelle n°141 section A	500	3	

Département de l'Aude
Commune de Cazalrenoux

AGEDI	
Dépôt PREFECTURE DE L'AUDE	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 18/04/2025	
011-211100870-20250409-2025	DE_018-DE

VC	24	Chemin de Combe Crose	depuis la RD416	jusqu'à la parcelle A 267	235	3	
VC	25	Chemin de Tandieu	Depuis La RD 416	Jusqu'au droit des parcelles A 394 et 393	355	3	
VC	26	chemin de Panroy	Depuis La RD 416 au droit des parcelles 237 et 238 section	jusqu'à la RD 416 (PARCELLES 241 ET 239)	284	2	
VC	27	Chemin des lutins	depuis la rue du calvaire	jusqu'à la RD 416	350	2	
Secteur NORD							
VC	30	Route de Montcalvet	Au droit des parcelles AB 0007 et 0008	Jusqu'au chemin de Generville au droit des parcelles n°77 et 444 section B	432	3,5	
VC	31	Chemin de Generville	depuis la route de Montcalvet au droit des parcelles n°77 et 444 section B	jusqu'à la limite administrative avec Generville	985	3	
VC	32	Chemin de Lestelou	depuis le chemin de Generville	jusqu'à la parcelle n°28 section B	120	3	
VC	33	Chemin des Taillades	depuis le chemin de Generville	jusqu'au ruisseau de Queille	94	3	

Département de l'Aude
Commune de Cazalrenoux

VC		Chemin de Queille	depuis la rue du calvaire	jusqu'au ruisseau de Queille	120	3
Secteur NORD EST						
VC	40	Route de Bareil	depuis la RD 402	jusqu'à la route de Rivière	1100	3,5
VC	41	Chemin du Traouquet	depuis la RD 402	jusqu'au lieu dit Traouquet au droit des parcelles n°57 et 61 section B	820	3
VC	42	Chemin des Enchantés	Depuis la route de Bareil	jusqu'en limite administrative de la commune Generville	1100	3
VC	43	Chemin des cyprès	Depuis la route de Bareil	jusqu'au chemin du Traouquet	460	3
TOTAL					18 051	
TOTAL avec décompte des VC 2, 16					16 731	

AGEDI	
Dépôt PREFECTURE DE L AUDE	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 18/04/2025	
011-211100870	20250409-2025_DE_018-DE

Cazalrenoux, le 18/04/2025

M. Le Maire, ASENSIO Brice



TABLEAU DE CLASSEMENT COMPLEMENTAIRE 2025

VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE PLACES

AGEDI	
Dépôt PREFECTURE DE L AUDE	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AP: 18/04/2025	
011-211100870-20250409-2025_DE_018-DE	

[illegible]

Cazalrenoux, le 18/04/2025

M. Le Maire, ASENSIO Brice



TABEAU DE CLASSEMENT COMPLEMENTAIRE 2025

VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES

N°ORDRE	APPELLATION	DESIGNATION DES EXTREMITES ET LIEUX TRAVERSES	LONGUEUR en m	LARGEUR MOYENNE en m	ANCIENNE APPELLATION	OBSERVATIONS
R 1	Rue des Pyrénées	Depuis la Place La Plano au droit de l'angle Sud Est de la Parcelle AB 0076 jusqu'à la RD 402	125	4	R 1 rue du Centre	
R 2	Rue Occitane	De la place La Plano jusqu'à la parcelle AB 0115	22	4		
R 3	Rue de la Forge	De la place La Plano A la parcelle n°58 section AB y compris les axes adjacents	60	4	R 4	
R 4	Rue de l'Eglise	Depuis la rue du Calvaire jusqu'à la place La Plano y compris les espaces aux abords Nord et Sud de l'église	105	3	R 6	
R 5	Rue du Calvaire	De la rue de Pyrénées au droit des parcelles AB 0077 et 0076 jusqu'à la rue de la Borde du Haut	155	4	R 11	
R 6	Rue La Borde du Haut	Au droit des parcelles AB 120 /121 et de l'angle du cimetière vers Moncalvet jusqu'au droit des parcelles AB0007 et 0008	72	3,5		
R 7	Rue de la Fontaine Vieille	De la rue des Pyrénées jusqu'au ruisseau	155	3,5	R 10	
TOTAL			694			

Cazalrenoux, le

18/04/2025

M. Le Maire, ASENSIO Brice



AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE L'AUDE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/04/2025
011-211100870-20250409-2025 DE 018-DE

